

# "NOUS SOMMES ENFIN UNE NATION"

**M. Rowell le croit—Nos délégués signeront à Versailles — Sam Hughes injurie l'Eglise catholique**

Ottawa, 11. — M. Rowell rayonne aujourd'hui : plus de doute, nous sommes bel et bien une nation. Si quelqu'un essayait de le nier, le président du conseil brandirait triomphalement les deux feuillets de papier officieux par lesquels Son Excellence le gouverneur en Conseil prie Sa Majesté comme ses bons et fidèles plénipotentiaires du pays de Canada, aux fins de négocier un traité de paix avec toutes personnes généralement quelconques identiquement autorisées par leurs propres gouvernements. Et voilà. Le traité de paix portera des signatures canadiennes, il en pourra même porter quatre pour peu que ce parchemin soit plus accommodant que le congrès de Paris, où nos gens ont été si bien relégués au grenier, avec le Siam et la Liberia.

C'est d'un arrêté ministériel adopté hier que nous voulons parler. M. Rowell l'a déposé en Chambre au commencement de la séance et en a donné quelques commentaires aux représentants des journaux. Le document recommande que Sa Majesté soit poussée (moved) à accorder à ses quatre fidèles sujets canadiens, MM. Borden, Foster, Doherty et Sifton, avec tous les M. G., et les K. C., qui ornent leurs noms, des lettres patentes de plénipotentiaires leur permettant d'agir au congrès de Versailles comme représentants de Sa Majesté britannique en tant que le Dominion du Canada est concerné, et cela avec un effet rétroactif remontant au 1er janvier 1919. Dans ses explications, le ministre fait entendre que nous faisons là le deuxième pas de notre jeune vie de "nation" individuelle. Le premier pas fut l'admission de sir Robert Borden dans le "panneau" britannique d'où l'on a tiré à mesure des besoins les coloniaux représentants des possessions de la Grande-Bretagne. M. Flitling a appliqué dans un discours célèbre comment nous n'intervenons en la personne de M. Borden ni dans le conseil des Quatre, ni dans celui de dix, ni même dans celui des vingt-cinq dont nous faisons cependant partie mais qui ne s'est jamais réuni et ne le fera que pour le grand jour de la signature. C'était là notre premier pas, qui ne nous a pas conduits bien loin, et après lequel le bémol n'a pas été beaucoup plus avancé. Aujourd'hui, nous accomplissons le deuxième, mais on sent bien que la manne n'est pas loin.

Nation si l'on veut, mais nation au hibernon, et que ses langes embarrassent encore joliment. Mais enfin, dit M. Rowell, elle marche. Il serait cruel d'enlever cette illusion semi-paternelle à un homme si durement éprouvé par le vote d'hier dans la province de Québec, qui promet d'avoir des conséquences si décisives sur l'opinion du reste du pays. "Hourrah, criait un Ontarien ce matin, la province de Québec ne s'est pas laissée "stampeder" par Ben Spence."

Pas plus que par Clifford Sifton, mon cher ami; la province de Québec est comme la race dont elle est le berceau et le foyer principal; elle n'agit pas par "stampedes" ni par impulsions données par une demi-douzaine de propriétaires de journaux; elle agit après avoir réfléchi. Nous allons donc signer le traité, mais ne conviendrait-il pas tout d'abord d'en prendre connaissance? Quand voit-on un homme sérieux prêter sa signature à un contrat important sans l'avoir lu? C'est l'idée qu'a évoquée le chef de l'opposition cet après-midi en demandant au premier ministre si le parlement sera mis au courant des termes du traité qu'on lui demande de ratifier.

Jamais de la vie, a répondu en substance M. White. Il faudrait pour cela des délais trop considérables, et le monde a déjà attendu assez longtemps. Cependant, il ne fait pas de doute que les différentes législatures des pays concernés, dont nous sommes, seront appelées à ratifier les termes acceptés par leurs représentants.

M. White avait l'air de dire que si quelque chose au contrat ne plaît pas à sir Sam Hughes par exemple, il faudra que le congrès recommence ses négociations, semblable au milliardaire courbé sur ses sacs d'or dont Banville a tracé l'ironique portrait:

"Il fait le compte, ô Ciel! de ces deux milliards.  
Celle somme en deuce.  
Et si le malheureux s'est trompé de deux liards,  
Il faut qu'il recommence

Notre ami sir Sam a eu aujourd'hui pour les catholiques des attentions particulières. Celui-là aussi doit être heureux ce soir, car il a pu dans la journée évoquer une fois de plus sa marotte infatigable de "la main cachée" de l'Eglise de Rome cherchant à dominer l'univers en général et le Canada en particulier.

Il s'agissait d'un amendement proposé par M. Meighen à la loi des juges délinquants, afin d'ajouter une définition plus claire de l'expression "catholique romain".

Il paraît que pour y jucher les catholiques grecs, il faut dire "le Saint-Siège romain" ou "le Pape". La définition en sera d'ailleurs...

donné une brève explication. Mais les loges ne l'entendirent pas de cette oreille et sir Sam devait se lever cinq ou six fois comme un diable à ressort pour user un peu ses vieilles dents sur une lime qui en a vu bien d'autres. "Pourquoi cette manie de définir les délinquants catholiques romains? demande-t-il. Je sais bien que c'est pour les diriger vers les institutions de cette confession religieuse, mais c'est justement ce à quoi je m'oppose. L'Eglise de Rome n'a pas d'affaire à accaparer les enfants et c'est encore cette méthode sournoise et souterraine qu'elle tend par mille intrigues à étendre partout son influence. On a eu beau la mettre cent fois à la raison, toujours elle revient à la charge et par les moyens parfois les plus criminels, elle a même été jusqu'à machiner l'assassinat du prince héritier d'Autriche à Sarajevo et déclencher aussi la guerre épouvantable qui vient de finir dans le seul but d'étendre sa domination dans les pays d'Europe. La "main cachée" étend son oeuvre jusqu'au Canada et je déclare que le parlement n'a d'autre besogne à faire que de se prêter à des discussions dont l'objet ne peut être que de faciliter à l'Eglise de Rome l'emprise néfaste qu'elle veut exercer sur les générations de demain."

Et ainsi de suite avec diverses variantes amenées par les réponses d'ordre technique que lui donnait M. Meighen pour tâcher de lui faire comprendre que le bill ne contient rien de semblable et qu'il parlait tout à côté de la question. Mais on applaudissait l'énergumène en certains groupes. Son prestige dans les loges en sera grand de cent coudées et les colonnes de la *Sentinel* en feront du feu la semaine prochaine. Chacun doit faire sa vie avec la quantité de matière cérébrale qui lui a été dévolue.

La soirée a été employée à discuter la résolution de M. Reid, autorisant l'incorporation d'une compagnie d'exploitation des chemins de fer nationaux. La *Canadian National Railways Co., Ltd.*, dont l'Etat sera le seul actionnaire.

La gauche a critiqué plusieurs aspects du projet et M. Cahill s'est opposé à ce que les administrateurs en soient désignés par le cabinet. Il voudrait que ce fût plutôt, une commission formée de représentants du gouvernement, de l'opposition et des employés des chemins de fer concernés. Après d'assez vifs engagements entre lui et le ministre, l'amendement a été défilé. Il en a été de même d'un autre de M. Leemieux recommandant que les déficits annuels de l'avenir ne soient pas comblés par le ministre des finances sans un vote exprès du parlement. La résolution principale a fini par être adoptée et la discussion promet de recommencer aussi vive lors de la deuxième lecture du bill.

A la fin de la séance, M. Meighen a annoncé que le gouvernement a décidé d'adopter l'avance de l'heure pour les séances du parlement, ce qui a été reçu avec des marques de satisfaction par la majorité des députés présents.

Ernest BILODEAU.

## BLOC-NOTES

### Deux milliards

M. White a laissé entendre aux Communes, il y a quelques heures, que nous ne sortirons pas de la période de la guerre sans avoir une dette nationale de deux milliards. Cela signifie que nous devons tout de suite inscrire au compte de nos charges fixes une somme annuelle de cent millions à titre d'intérêts sur la dette. Ajoutons à cela au moins cinquante millions par an pour pensions aux familles des soldats tués outre-mer et aux soldats invalidés qui nous reviennent de ce temps-ci, et nous avons du coup une charge fixe de cent cinquante millions qui grèvera notre budget, d'ici une cinquantaine d'années, avant que nous puissions dépenser quoi que ce soit pour nos frais d'administration ordinaires. A en juger par nos recettes totales pour 1918-1919, il ne nous resterait pas assez d'argent liquide, chaque année, pour suffire à nos dépenses courantes. Cela signifie qu'il faudra ou boucler nos budgets à coups d'emprunts, ajoutant à notre dette quelques dizaines de millions de plus par an, ou grossir le montant de nos impôts annuels pour équilibrer la situation. Il n'y a pas à équilibrer de là. Pour 1919-1920, comme nos dépenses dépasseront les 750 millions, il nous faudra un emprunt nouveau à l'autonomie et entretemps et toujours, de nouvelles taxes, que M. White nous fera connaître en mai prochain. Nous ne devons que commencer à payer. Il ne faut pas croire que nous serons ruinés, certes. Mais nous serons chargés à fond et le développement du pays en souffrira d'autant.

Parce qu'on...